

Commune d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

ARRETE MUNICIPAL n° 20251117-524

Service	Affaires générales
Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire
Matière	6.1 Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	Marché de noël
Date	Samedi 20 et dimanche 21 décembre 2025 pour le marché de noël
Lieu	Place de la république à Ussel
Demandeur	Mr Fabien GIROUD – Brasserie des vieilles pierres

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande, en date du 17 novembre 2025, présentée par Mr Fabien GIROUD - Brasserie des vieilles pierres

Arrête,

Article 1 : Mr Fabien GIROUD - Brasserie des vieilles pierres, **est autorisé à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie le samedi 20 et dimanche 21 décembre 2025 pour le marché de noël, Place de la république à USSEL.**

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Mr Fabien GIROUD- Brasseries des vieilles pierres ;

Fait à Ussel, le 17 novembre 2025.

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze,
Christophe ARFEUILLE**




Certifié exécutoire suite à :
Mise en ligne le : **18 NOV. 2025**
Notification le :